



5.5 Le bilan de la révision du zonage en 2019

La révision du zonage d'assainissement des eaux usées de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a permis :

- De faire un premier inventaire du patrimoine des réseaux de collecte (remis à jour de certaines données) ;
- D'obtenir de la cohérence entre les réseaux et le zonage ;
- De réactualiser les bases de données d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif ;
- D'homogénéiser les zonages sur l'ensemble du territoire (en cohérence avec l'élaboration du PLUi).

5.5.1 Les modifications les plus importantes

Les principales modifications de cette révision de zonage sont les suivantes :

- Reprise des contours des zonages (suppression des zones difficilement urbanisables en fonction des données du PLUi) ;
- Ajout des zones U ou AU du PLUi non identifiées dans les précédents documents d'urbanisme et donc dans les précédents zonages ;
- Modification de zonages pour les secteurs ayant été raccordés (réalisation des travaux entre les précédents zonages et la révision) ;
- Délassement de certaines zones (par exemple certains lotissements privés ont été déclassés du futur vers l'ANC, puisque les communes n'ont pas la compétence voirie sur ce type de secteur) ;
- Création d'un zonage futur sur la commune de François qui était précédemment entièrement concernée par l'assainissement individuel (développement de la zone industrielle en périphérie de La Crèche et de Chauray).

La densification de l'habitat engendre un besoin de développement des réseaux d'assainissement collectif mais celui-ci ne peut se faire sur l'ensemble du territoire par manque de moyens financiers ainsi que pour des raisons techniques. Cinq communes restent donc entièrement concernées par l'assainissement individuel. Pour l'une de ces communes deux villages (La Villedieu de Comblé et Bellevue) sont tout de même identifiés dans le zonage d'assainissement futur, mais les travaux ne pourront avoir lieu dans un délai inférieur à 5 ans pour des raisons techniques de réfection de voirie (au niveau d'une départementale, clause de non-travaux pendant au moins 5 ans).

La majorité des secteurs identifiés en futur et pour lesquels des travaux d'extensions de réseaux devront avoir lieu sont repris dans le tableau ci-dessous :

STEP Augé	
Augé	
Chemin du Carillon	Extension du réseau (Régie) ou branchement long
Route du Plessis	Extension du réseau (Régie)
STEP Cerzeau	
Azay Le Brûlé	
Cerzeau	Extension du réseau (Régie) / Aménagement lotissement (lotisseur)
STEP Charnay	
Azay Le Brûlé	
Pièce du Chêne	Début de la Pièce avec PEPE
Secteur de Beausoleil	Déjà budgétisé / Extension du réseau (Régie) / Déjà budgétisé
Exireuil	
Avenue Charles de Gaulle	Extension du réseau (Régie) ou branchement long
Cité du Grand Pré	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
Rue de Beausoleil	Extension du réseau (Régie) / Aménagement lotissement (lotisseur)
Nanteuil	
Chemin du Fief du Peux	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
Route de la Mothe	Branchement long
Rue des Sources	Coût de raccordement à la charge du lotisseur



Rue du Dolmen	Branchement long
Saint Maixent l'École	
Allée des Marronniers	Réseau de refoulement / pas de terrain pour assainir
Chemin de Ricou	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
Fief Rousset	Extension du réseau (Régie)
Impasse de l'Espérance	Déjà budgétisé / Uniquement début / Fin de l'impasse par l'autre rue
Route de Parthenay	Branchement long
Rue de Beau Soleil	Branchement long
Rue de La Croix Neuve	Branchement long
Rue de l'Ouillette	Déjà budgétisé
Saivres	
Futur lotissement Les Terrières	Extension de réseaux (Régie) / Coût dépendra de l'aménagement de la zone
Rue de La Chapellerie	Branchement long
STEP La Crèche	
François	
Fief Bausais	Coût dépendra de l'aménagement de la zone
La Crèche	
Bausais	Coût dépendra de l'aménagement de la zone
Champ Albert	Coût dépendra de l'aménagement de la zone
Guinechien (Ruffigny)	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
Rue de Barilleau	Extension du réseau (Régie)
Rue du Pain Perdu	Branchement long
STEP Narbonne	
Pamproux	
Rue du Maréchal Ferrand	Branchement long
Ruelle des Iris	Branchement long
STEP Pamproux	
Pamproux	
Rue de la Falotte	Extension du réseau (Régie) / Aménagement lotissement (lotisseur)
Rue du Bois d'Hervault	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
STEP Sainte-Eanne	
Sainte-Eanne	
La Villedieu de Comblé	Création de STEP
STEP Sainte-Néomaye	
Sainte-Néomaye	
Chemin de la Croix (10 B)	Branchement long
Chemin de la Croix (12)	Branchement long
Chemin de la Virée des Roy	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
Impasse Marie Therville	Coût de raccordement à la charge du lotisseur
Lotissement Sous Les Vergers	Extension du réseau (Régie)
Rue du Jardin Public	Extension du réseau (Régie)
STEP Saivres	
Saivres	
Futur Lotissement Bourg Saivres	Extension du réseau (Régie) / Coût dépendra de l'aménagement de la zone
Projet Salle des Fêtes	Extension du réseau (Régie)
STEP Salles	
Salles	
Impasse des Hirondelles	Extension du réseau (Régie) ou branchement long
Rue des Lavandières	Extension du réseau (Régie) / Aménagement lotissement (lotisseur)
STEP Soudan	
Soudan	
Rue de l'École	Extension du réseau (Régie) / Aménagement lotissement (lotisseur)

5.5.2 Impact des extensions sur les stations

Le zonage d'assainissement inclut les futures constructions prévues au titre du PLUi (par bassin de collecte des stations d'épuration). Cela signifie qu'une charge organique (apport de matière) et hydraulique (apport d'eau) seront à traiter en plus au niveau des STEP.

Or, les stations d'épuration sont dimensionnées pour nombre d'habitant limité, dit « équivalent habitant », déterminant la quantité de pollution et le volume d'eau acceptable en entrée de station afin de garantir un traitement efficace de ces rejets d'eaux usées.

Il est donc primordial de vérifier si les stations d'épuration sont en capacités suffisantes pour assimiler ces apports sans engendrer de dysfonctionnement en termes de débordement et de traitement.



En cas de capacités insuffisantes, une réhabilitation de la station d'épuration peut être envisagée.

Cette démarche est identique pour les postes de refoulement pouvant être impactés par l'apport de nouveaux branchements.

Les capacités des stations du territoire sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Données techniques			Fonctionnement 2017 -2018				Apport du zonage		
	Création	Types	Capacité	Débit temps sec (m3/j)	Pop supposée raccordée (EH)	EH estimé via le Q tps sec (120l/j/EH)	CAPCITE STEP	Apport EH zonage	TOTAL EH	CAPCITE STEP
STEP Le Souci	2005	Filtre à sable	25	1	15	8	33%	0	8	33%
STEP Azay Le Brulé	1998	Filtre à sable	100	5	56	42	42%	28	70	70%
STEP Narbonne	2005	Lagunage	100	12	80	100	100%	8	108	108%
STEP Pallu	2005	Filtre roseaux	150	13	50	108	72%	0	108	72%
STEP La Villedieu du Perron	2005	Filtre roseaux	150	8	90	67	44%	0	67	44%
STEP Lugné	1994	Lagunage	150	-	100	-	67%	0	100	67%
STEP Soudan	2005	Lagunage	192	23	130	192	100%	69	261	136%
STEP Salles	2008	Filtre roseaux	320	20	200	167	52%	35	202	63%
STEP Augé	1981	Lagunage	400	-	240	-	60%	19	259	65%
STEP Ste Néomaye	2007	Filtre roseaux	400	30	274	250	63%	94	344	86%
STEP Saivres	2000	Filtre roseaux	600	35	400	292	49%	47	339	56%
STEP Pamproux	2012	Boue activée	1 800	100	1 300	833	46%	18	851	47%
STEP La Crèche	2017	Boue activée	6 600	533	3900 + zone indu	4442	67%	104	4546	69%
STEP Charnay	2005	Boue activée	17 000	1199	9 245	9992	59%	594	10586	62%

Grâce à ce tableau on s'aperçoit que deux stations atteignent des charges supérieures à 100%, celles de Narbonne et celles de Soudan (Bourg). Ces informations avaient déjà été relevées dans les explications commune par commune des modifications de zonage.

Pour la station de Soudan, cette surcharge importante a bien été prise en compte, et en fonction de l'évolution de l'habitat sur cette commune, des travaux seront entrepris sur la station pour que celle-ci puisse traiter efficacement les eaux usées tout en respectant la réglementation.

Pour la station de Narbonne, la surcharge est moindre et aucuns gros travaux ne sera à prévoir sur cette station. Des actions seront menées sur l'apport des eaux claires parasites à la STEP.

5.5.3 L'aspect financier

La révision du zonage entraine donc des besoins d'extensions de réseaux. Plusieurs chiffrages ont été réalisés, permettant ainsi d'estimer les coûts des travaux à plus ou moins terme.

	Coût domaine public (€ HT)	Reste à charge Régie (€ HT)
Extension de réseaux	1 089 671,00 €	697 671,00 €
Création de STEP	1 142 526,00 €	894 526,00 €
Total général	2 232 197,00 €	1 592 197,00 €

Les coûts pour les extensions de réseaux sont donc non négligeables et à prendre en compte dans les tableaux d'investissement sur les 10-15 prochaines années. Les coûts estimés de « reste à charge à la Régie » prennent en compte les frais imputés aux nouveaux usagers du réseau d'assainissement collectif, c'est-à-dire la PAC et les frais de raccordement (respectivement 1 100 € net / branchement et minimum 2 000 € HT / branchement).



Les chiffrages plus précis par extension sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Type de travaux	Coût domaine public (€ HT)	Coût domaine public (€ HT) / Branchement	Reste à charge Régie (€ HT)	Somme de Reste à charge Régie (€ HT) / Branchement
STEP Augé		39 600,00 €	10 312,50 €	23 900,00 €	6 112,50 €
Augé					
Chemin du Carillon	Extension	4 950,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	550,00 €
Route du Plessis	Extension	34 650,00 €	8 662,50 €	22 250,00 €	5 562,50 €
STEP Cerzeau		37 950,00 €	3 795,00 €	26 950,00 €	2 695,00 €
Azay Le Brûlé					
Cerzeau	Extension	37 950,00 €	3 795,00 €	26 950,00 €	2 695,00 €
STEP Charnay		573 661,00 €	47 094,48 €	391 761,00 €	38 394,48 €
Azay Le Brûlé					
Pièce du Chêne	Extension	150 315,00 €	18 789,38 €	125 515,00 €	15 689,38 €
Secteur de Beausoleil	Extension				
Exireuil					
Avenue Charles de Gaulle	Extension	6 930,00 €	3 465,00 €	730,00 €	365,00 €
Cité du Grand Pré	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue de Beausoleil	Extension	50 490,00 €	1 262,25 €	6 490,00 €	162,25 €
Nanteuil					
Chemin du Fief du Peux	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Route de la Mothe	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue des Sources	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue du Dolmen	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint Maixent l'École					
Allée des Marronniers	Extension	14 520,00 €	3 630,00 €	2 120,00 €	530,00 €
Chemin de Ricou	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fief Rousset	Extension	222 706,00 €	13 100,35 €	170 006,00 €	10 000,35 €
Impasse de l'Espérance	Extension			15 000,00 €	7 500,00 €
Route de Parthenay	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue de Beau Soleil	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue de La Croix Neuve	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue de l'Ouillette	Extension	36 300,00 €	4 537,50 €	23 500,00 €	2 937,50 €
Saivres					
Futur lotissement Les Terrières	Extension	92 400,00 €	2 310,00 €	48 400,00 €	1 210,00 €
Rue de La Chapellerie	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
STEP La Crèche		267 850,00 €	11 645,65 €	196 550,00 €	8 545,65 €
François					
Fief Baussais	Extension	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Crèche					
Baussais	Extension	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Champ Albert	Extension	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Guinechien (Ruffigny)	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue de Barilleau	Extension	267 850,00 €	11 645,65 €	196 550,00 €	8 545,65 €
Rue du Pain Perdu	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
STEP Narbonne		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pamproux					
Rue du Maréchal Ferrand	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ruelle des Iris	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
STEP Pamproux		13 365,00 €	2 227,50 €	6 765,00 €	1 127,50 €
Pamproux					
Rue de la Falotte	Extension	13 365,00 €	2 227,50 €	6 765,00 €	1 127,50 €
Rue du Bois d'Hervault	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
STEP Sainte-Néomaye		71 280,00 €	8 811,00 €	31 380,00 €	4 611,00 €
Sainte-Néomaye					
Chemin de la Croix (10 B)	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chemin de la Croix (12)	Branchement long	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chemin de la Virée des Roy	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Impasse Marie Therville	Lotissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Lotissement Sous Les Vergers	Extension	42 900,00 €	1 716,00 €	15 400,00 €	616,00 €
Rue du Jardin Public	Extension	28 380,00 €	7 095,00 €	15 980,00 €	3 995,00 €
STEP Saivres		43 230,00 €	1 572,35 €	24 530,00 €	472,35 €
Saivres					
Futur Lotissement Bourg Saivres	Extension	26 730,00 €	1 572,35 €	8 030,00 €	472,35 €
Projet Salle des Fêtes	Extension	16 500,00 €	0,00 €	16 500,00 €	0,00 €
STEP Salles		28 545,00 €	8 085,00 €	9 145,00 €	3 885,00 €
Salles					
Impasse des Hironnelles	Extension	13 695,00 €	6 847,50 €	7 495,00 €	3 747,50 €
Rue des Lavandières	Extension	14 850,00 €	1 237,50 €	1 650,00 €	137,50 €
STEP Soudan		14 190,00 €	567,60 €	-13 310,00 €	-532,40 €
Soudan				-	-532,40 €
Rue de l'École	Extension	14 190,00 €	567,60 €	-13 310,00 €	-532,40 €

Les coûts les plus importants pour les extensions de réseaux sont les suivants :

- La Pièce du Chêne (Azay Le Brûlé) : ce coût pourrait être moindre avec une procédure PEPE
- Fief Rousset (Saint Maixent l'École) : le coût de ces travaux est important puisqu'il nécessite le remplacement du poste de refoulement de RICOU. Les travaux sur le poste seront réalisés avant la mise en place du réseau qui pourrait intervenir sur du plus long terme.
- Rue de Barilleau (La Crèche) : ce projet présente également un coût élevé puisqu'il nécessite l'installation d'un poste de refoulement. La mise en place d'un réseau d'assainissement collectif dans cette rue nécessiterait également de nombreux postes de refoulement en partie privée (non chiffrés ici et aux frais des propriétaires).

5.5.4 Les délais d'exécution des travaux

En effectuant ces choix, raisonnés sur l'existant, de la concentration de l'habitat probable et du développement des zones économiques, la collectivité s'engage sur une réalisation des travaux, dont la programmation dans le temps est fonction de nombreux paramètres, essentiellement financiers (capacité de financement, octroi d'aides diverses, priorité d'actions, etc.).

La Communauté de Communes prend ainsi une option sur ce que sera demain l'urbanisme des 19 communes, et est en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce zonage d'assainissement n'est pas un élément figé. Une remise à jour de ce document apparaît nécessaire périodiquement comme pour le PLUi, en fonction de l'évolution des communes.